

# LA MOLETTE LE BLANC-MESNIL



avec



**Métropole  
du Grand Paris**

## BILAN DE LA CONCERTATION

# SOMMAIRE

<b>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>3</b>
1. Le contexte réglementaire général.....	4
2. Rappel des modalités de la concertation prévues par la délibération du Conseil Métropolitain.....	4
<b>LES ACTIONS MENÉES .....</b>	<b>6</b>
1. Les outils d'informations.....	7
a. Une exposition d'informations sur le projet .....	7
b. Des articles dans le journal municipal du Blanc-Mesnil.....	8
c. Une information sur le site internet de la Métropole du Grand Paris et de la Ville du Blanc-Mesnil .....	10
2. Les outils de concertation.....	13
a. Une réunion avec les acteurs économiques .....	13
b. Une réunion avec le conseil de quartier du centre de la Ville du Blanc-Mesnil.....	14
c. Une réunion publique d'informations.....	15
d. Registre format papier et numérique .....	18
<b>SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS.....</b>	<b>19</b>
1. Un projet opportun et salué par la population .....	20
2. Quelques inquiétudes à propos des formes urbaines .....	20
3. L'impact du projet sur les quartiers environnants .....	20
4. Aménager un quartier avec une ambition environnementale et architecturale .....	20
5. Permettre une mobilité adaptée et sécurisée.....	20
6. Des remarques sur les modalités de réalisation du projet .....	20
<b>BILAN DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>23</b>



1

# CONTEXTE REGLEMENTAIRE

## 1. Le contexte réglementaire général

Les articles qui concernent la concertation relative à la création d'une ZAC sont :

**L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme** précise : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ... La création d'une zone d'aménagement concerté ».

**L'article L.103-3 du Code de l'urbanisme** indique : « Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent. »

**L'article L.103-4 du Code de l'urbanisme** précise : Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

**L'article L.103-6 du Code de l'urbanisme** précise : « A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

## 2. Rappel des modalités de la concertation prévues par la délibération du Conseil Métropolitain

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris du **jeudi 12 octobre 2023** a approuvé la mise en œuvre d'une concertation préalable à la création de la ZAC pour l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) de la Molette.

Les modalités de concertation ont été définies comme suit :

- Une réunion publique d'information,
- Une réunion avec le conseil du quartier centre de la Ville du Blanc-Mesnil,
- Une exposition d'information sur le projet,
- Un article dans le journal municipal du Blanc-Mesnil,

- Un registre de concertation papier disponible à la Mairie du Blanc-Mesnil et à la Métropole du Grand-Paris, ainsi qu'un registre numérique disponible sur le site internet de la ville du Blanc-Mesnil, associés à un dossier projet consultable, afin de recueillir l'ensemble des observations du public.
  - o Hôtel de Ville du Blanc-Mesnil 1 place Gabriel Péri 93150 Le Blanc-Mesnil Dossier consultable à la direction de l'aménagement aux horaires d'ouverture de la mairie.
  - o Siège de la Métropole du Grand Paris 15 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris Dossier consultable à la direction de l'aménagement aux horaires d'ouverture de la Métropole

La mise à disposition du dossier projet consultable et des registres (papier et numérique) sera annoncée par une publication dans le journal municipal de la ville du Blanc-Mesnil ainsi que sur le site internet de la ville et sur celui de la Métropole du Grand Paris, de même que les dates horaires et lieux des réunions et de l'exposition.



2

## LES ACTIONS MENEES

## 1. Les outils d'informations

### a. Une exposition d'informations sur le projet

Pour informer les habitants du projet de la Molette, une exposition a été présentée dans le hall de l'Hôtel de Ville du Blanc-Mesnil du **15 juillet au 25 octobre 2024**. A proximité de l'exposition, le « dossier projet » et le registre de concertation au format « papier » étaient également mis à disposition du public pour permettre à chacun de s'exprimer.

Cette exposition était composée de deux panneaux reprenant les principaux éléments qui caractérisent le projet de la Molette. Les panneaux ont également été utilisés lors de la réunion publique du mercredi 26 juin et à l'occasion de stands dédiés à l'information du public organisés préalablement à la concertation.

Afin d'informer les habitants de la tenue de l'exposition, un encart a été ajouté à la page dédiée aux opérations d'intérêt métropolitain (OIM) sur le site internet de la Métropole du Grand Paris et un article a été publié sur le site internet de la Ville du Blanc-Mesnil. Un article publié dans le numéro 209 du Blanc-Mesnilois, revue de la ville du Blanc-Mesnil, évoque également l'exposition.



Figure 1 : A gauche, les panneaux exposés dans le hall de d'Hôtel de Ville, et à droite, les panneaux lors de la réunion publique du 26 juin 2024

Une exposition d'information sur le projet est également prévue entre le 15 juillet et le 25 octobre 2024 dans le hall de l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil à l'adresse suivante :

- Hôtel de ville du Blanc-Mesnil  
1 place Gabriel-Péri  
93 156 Le Blanc-Mesnil

Figure 2 : Capture d'écran du site internet de la MGP qui informe sur l'exposition

« Avec la rénovation des Tilleuls, c'est le plus beau projet de la Ville et de la Région Île-de-France. » Mercredi 26 juin, au gymnase Auguste-Delaune, Thierry Meignen, sénateur de la Seine-Saint-Denis et président de la majorité municipale, avait donné rendez-vous aux habitants pour leur présenter le programme du nouveau cœur de village de La Molette. « Cette zone de friches industrielles sera transformée en un quartier de 65 hectares », précise-t-il. Chacun des aménagements prévus en bordure des avenues Aristide-Briand et Charles-Floquet, jusqu'aux limites de Drancy et du Bourget, a donc été détaillé : le parc de 7 hectares avec un ruisseau et un parcours de santé, la future rue piétonne et commerçante avec sa halle gourmande ainsi que les logements neufs à l'architecture douce et élégante.

**Un projet ambitieux et visionnaire**  
Crèche, campus trilingue, groupe scolaire public, gymnase... Les Blanc-Mesnilois

auront également accès à des équipements de qualité. « Nous en avons rêvé pour nos propres familles et nous les construisons pour les vôtres », poursuit Thierry Meignen. Par ailleurs, la municipalité, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, exposera, du 15 juillet au 25 octobre, à l'hôtel de ville, un récapitulatif de tous ces travaux ambitieux qui se termineront, pour une grande partie, à l'horizon 2033. Une excellente occasion, pour les visiteurs, de donner leur avis via un registre, pour le meilleur et pour l'avenir du Blanc-Mesnil. ●

Nadia De Almeida



Figure 3 : Capture d'écran d'un article du Blanc-Mesnilois et du site internet du Blanc-Mesnil qui informe de l'exposition

Concertation concernant l'Opération d'Intérêt Métropolitain de La Molette

Le projet d'aménagement de la Molette a été déclaré Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) en avril 2023.

Il vise à transformer la zone industrielle en un lieu résidentiel, écologique et commercial. Le projet prévoit la construction d'environ 5 100 logements. Ces nouvelles habitations seront directement en lien avec les nouveaux équipements. Ceux-ci sont destinés à l'ensemble de la population avec la création de :

- un campus privé trilingue (français, anglais, chinois)
- un groupe scolaire
- un gymnase
- une crèche
- un parc de 7ha (jalonné d'un parcours de santé)

La fonction commerciale sera assurée par une place marchande de près de 4 000 m<sup>2</sup>. Le but est de créer une polarité commerciale capable de répondre aux nouveaux besoins de la population avec la possible création d'un *food court*.

Dans ce contexte, la mairie du Blanc-Mesnil et la Métropole du Grand Paris ont engagé un processus de concertation donnant lieu à un conseil de quartier (le 13/06/2024) et à une réunion publique (le 26/06/2024) afin de présenter les grandes lignes du projet et prendre en considération les interrogations des participants.

Dans la continuité de ce processus, la Ville et la Métropole mettent à disposition une exposition d'informations, un dossier de présentation du projet et un registre (physique et numérique) permettant de recueillir les observations et propositions de la population. Ces éléments seront accessibles à l'Hôtel de Ville, 1 place Gabriel Péri au Blanc-Mesnil et sur le site de la ville du 15 juillet au 25 octobre 2024.

Par ailleurs, un dossier de présentation du projet et un registre physique seront également présents au siège de la Métropole du Grand Paris, 15 avenue Pierre Mendès France à Paris (13ème arrondissement) du 15 juillet au 25 octobre.

Voir le registre numérique : <https://airepublique.typeform.com/LaMolette-LBM>

Voir aussi la rubrique Grands projets urbains : Opération d'intérêt métropolitain de La Molette.

A télécharger : [La synthèse du projet en PDF \(814 Ko\)](#)

## b.Des articles dans le journal municipal du Blanc-Mesnil

Plusieurs articles ont été publiés dans le journal municipal de la ville du Blanc-Mesnil : le *Blanc-Mesnilois*. Ces articles ont permis à la fois d'informer la population sur le futur projet d'aménagement, mais également sur les modalités d'informations et de concertation mises en place pour entendre leurs avis.

Mention du projet dans le n°208 du *Blanc-Mesnilois* (à gauche) et annonce de la réunion publique d'information dans le n°207 (à droite) :

VIE DE QUARTIER

CONSEILS DE QUARTIER CENTRE ET SUD

## Des projets pour l'avenir des Blanc-Mesnilois

Le 13 juin, Carmen Hersemuele, adjointe au maire chargée du Quartier centre, a dévoilé le visage du futur cœur de village de La Molette. Un projet ambitieux qui a ensuite été détaillé par Thierry Meignen, le 26 juin, dans le gymnase Auguste-Delaune (situé dans le prochain Blanc-Mesnilois). « Nombreux sont les jeunes habitants qui veulent investir dans un nouvel appartement en ville pour y fonder une famille », a par ailleurs souligné le sénateur de la Seine-Saint-Denis et président de la majorité municipale, le 20 juin dernier, lors du conseil de quartier sud. En effet, Le Blanc-Mesnil est une ville où il fait bon vivre comme en témoigne la diminution de deux tiers des vols et des cambriolages depuis dix ans, d'après les données du ministère de l'Intérieur. « Grâce à notre police municipale, à nos 200 caméras de vidéosurveillance et à notre centre de supervision urbain, notre commune est devenue la plus sûre du département », a rappelé, ce jour-là, Gabriel Galietto, adjoint au maire chargé de la Sécurité et du Quartier sud.



Le conseil de quartier sud s'est déroulé en présence de Thierry Meignen, sénateur de la Seine-Saint-Denis et président de la majorité municipale, et de Gabriel Galietto, adjoint au maire chargé de la Sécurité et du Quartier sud.

Mercredi 26 juin

## La Molette : le quartier dont vous rêviez !

La transformation du Blanc-Mesnil se poursuit avec ce nouveau quartier qui sera aménagé. Au programme : un parc de 7 hectares, des logements de qualité, des commerces, des équipements publics (crèche, école, gymnase), un campus scolaire privé international, la réhabilitation de la Halle Eiffel...

Rendez-vous à 18h30 au gymnase Auguste-Delaune (à proximité du Stade Jean-Bouin). Une réunion publique en présence de Thierry Meignen, sénateur de la Seine-Saint-Denis et président de la majorité municipale.

Article dans le numéro 209 du *Blanc-Mesnilois* :

ACTUALITÉS

RÉUNION PUBLIQUE DU QUARTIER DE LA MOLETTE

## Zoom sur le futur cœur de village

Le 26 juin, au gymnase Auguste-Delaune, de nombreux Blanc-Mesnilois ont découvert le projet du quartier rénové de La Molette.




Premiers habitants potentiels, à l'initiative des habitants de la ville, les Blanc-Mesnilois ont pu découvrir en public d'informations sur la rénovation de leur quartier. Cette séance d'actualité de concertation a permis de recueillir les avis des habitants.

La rénovation de la Halle Eiffel et sa transformation en logements de qualité sont au cœur du projet de rénovation du quartier de La Molette.

« Avec la rénovation des Tilleuls, c'est le plus beau projet de la Ville et de la Région Île-de-France. » Mercredi 26 juin, au gymnase Auguste-Delaune, Thierry Meignen, sénateur de la Seine-Saint-Denis et président de la majorité municipale, avait donné rendez-vous aux habitants pour leur présenter le programme du nouveau cœur de village de La Molette. « Cette zone de friches industrielles sera transformée en un quartier de 65 hectares », précise-t-il. Chacun des aménagements prévus en bordure des avenues Aristide-Briand et Charles-Floquet, jusqu'aux limites de Drancy et du Bourget, a donc été détaillé : le parc de 7 hectares avec un ruisseau et un parcours de santé, la future rue piétonne et commerçante avec sa halle gourmande ainsi que les logements neufs à l'architecture douce et élégante.

Un projet ambitieux et visionnaire  
Crèche, campus trilingue, groupe scolaire public, gymnase... Les Blanc-Mesnilois auront également accès à des équipements de qualité. « Nous en avons rêvé pour nos propres familles et nous les construisons pour les vôtres », poursuit Thierry Meignen. Par ailleurs, la municipalité, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, exposera, du 15 juillet au 25 octobre, à l'hôtel de ville, un récapitulatif de tous ces travaux ambitieux qui se termineront, pour une grande partie, à l'horizon 2033. Une excellente occasion, pour les visiteurs, de donner leur avis via un registre, pour le meilleur et pour l'avenir du Blanc-Mesnil.

Nadia De Almeida



Scannez ce QR Code pour laisser votre avis sur ce projet.



Le futur quartier de commerces et services de la Halle Eiffel s'épanouit.

Le campus trilingue sera construit à l'emplacement du site d'Ale Liqueur.

8 DU 12 JUILLET AU 5 SEPTEMBRE 2024

## c. Une information sur le site internet de la Métropole du Grand Paris et de la Ville du Blanc-Mesnil

Les sites internet des deux collectivités ont permis de diffuser une information sur le projet urbain pour qu'il soit connu du plus grand nombre.

La ville du Blanc-Mesnil a créé une page dédiée au projet d'aménagement sur son site internet.

[Opération d'intérêt métropolitain de La Molette | Ville du Blanc-Mesnil \(blancmesnil.fr\)](http://blancmesnil.fr)

The screenshot shows the website interface for the 'Opération d'intérêt métropolitain de La Molette'. At the top, there is a navigation bar with the logo of 'Le Blanc-Mesnil' and menu items: 'VOTRE MAIRIE', 'LA VILLE CHANGE', 'VOS SERVICES', 'LES LOISIRS', and 'VOS DÉMARCHES'. A search icon is also present. Below the navigation bar is a yellow banner with the text: 'INFO : À l'occasion du mois Octobre rose, venez participer à de nombreuses activités gratuites organisées par la Ville. Plus d'informations dans notre programme.' The main heading is 'Opération d'intérêt métropolitain de La Molette'. The page is divided into several sections: 'Orientations programmatiques' with a list of 5 bullet points (5 000 logements, 35 000 m² de nouveaux espaces publics de qualité, 5 000 m² d'activités, 4 000 m² de commerces, Parc de 7 hectares, Campus trilingue de 4 000 m²); 'Objectif du projet' describing the transformation of an industrial zone into a residential and commercial area; 'Descriptif du programme' detailing the construction of 5 000 homes, commercial functions, and environmental improvements. On the right side, there is a 'FOCUS' section about the historical industrial site and a 'À TÉLÉCHARGER' section with a link to a presentation document. At the bottom, there is a 'LIRE AUSSI' section with a link to a consultation page. At the bottom of the page, there is a landscape architectural plan showing green spaces, buildings, and infrastructure.

Ainsi qu'une page dédiée aux modalités d'information et de concertation relatives au projet.

[Concertations et enquêtes publiques en cours | Ville du Blanc-Mesnil \(blancmesnil.fr\)](https://www.blancmesnil.fr)

The screenshot shows the website interface for 'Concertations et enquêtes publiques en cours'. At the top, there is a navigation bar with links for 'VOTRE MAIRIE', 'LA VILLE CHANGE', 'VOS SERVICES', 'LES LOISIRS', and 'VOS DÉMARCHES'. Below this is a banner with an 'INFO' message about October activities. The main heading is 'Concertations et enquêtes publiques en cours'. A sidebar on the right contains 'CONTACT' information for the Direction de l'Aménagement and 'À TÉLÉCHARGER' links for an 'Avis d'enquête publique PLUI' (620.41 Ko) and a 'Support de présentation de la réunion publique' (11.43 Mo). The main content area features a card for 'Concertation concernant l'Opération d'Intérêt Métropolitain de La Molette'. This card includes a title 'Un nouveau visage pour le quartier de la Molette', a sub-heading 'Le RENOUVEAU DE LA MOLETTE', and a list of project ambitions: a trilinguist campus, a school group, a gymnasium, a crèche, and a 7ha park. It also mentions a commercial plot of 4,000 m² and a public meeting on June 26, 2024.

Un encart d'information a également été ajouté à la page « Opérations d'Intérêts Métropolitain (OIM) et ZAC » du site internet de la Métropole du Grand Paris. On y retrouve notamment les modalités de concertation et un renvoi vers le support de présentation de la réunion publique du mercredi 26 juin 2024.

[Opérations d'Intérêt Métropolitain \(OIM\) et ZAC | Métropole du Grand Paris \(metropolegrandparis.fr\)](https://www.metropolegrandparis.fr)

- **OIM de la Molette au Blanc-Mesnil**

Sur le périmètre d'une ancienne zone industrielle, l'OIM de la Molette est un « projet phare » ayant pour objectif de renouveler l'image de la commune du Blanc-Mesnil et de contribuer au rééquilibrage territorial de la Métropole. Dans cette optique, la Métropole développe aujourd'hui un nouveau quartier de ville prenant en compte les grandes orientations du SCoT métropolitain et incluant des équipements urbains de premier plan dont un parc de 7 hectares.

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Molette, une réunion publique d'information est prévue le mercredi 26 juin 2024 à 18h30 à l'adresse suivante :

- **Gymnase Auguste-Delaune**

*81 avenue Charles-Floquet  
93 100 Le Blanc-Mesnil*

Une exposition d'information sur le projet est également prévue entre le 15 juillet et le 25 octobre 2024 dans le hall de l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil à l'adresse suivante :

- **Hôtel de ville du Blanc-Mesnil**

*1 place Gabriel-Péri  
93 156 Le Blanc-Mesnil*

Un registre de concertation accompagné d'un dossier d'information sera également mis à disposition du public sur cette même période à l'Hôtel de Ville du Blanc-Mesnil ainsi qu'à la Métropole du Grand Paris :

- **Métropole du Grand Paris**

*Immeuble AirTime  
157 avenue de France 75013 Paris*

Un registre numérique est également mis à disposition via le QR code suivant :



**Pour en savoir plus sur le projet de la Molette**

[La Molette, le quartier dont vous rêviez : Réunion publique](#)

## 2. Les outils de concertation

### a. Une réunion avec les acteurs économiques

Une première réunion d'information a été organisée avec les acteurs économiques aujourd'hui implantés sur le site du projet d'aménagement de la Molette.

#### **Informations générales :**

**Date et heure :** Lundi 27 novembre 2023, de 8h30 à 10h

**Lieu :** Espace Eiffel

**Nombre de participants :** une dizaine d'acteurs

#### **Format :**

La réunion s'est déroulée sous la forme d'un petit déjeuner avec, dans un premier temps, une plénière de présentation visant à présenter la vision et les objectifs du projet. Celle-ci a été assurée par Monsieur Thierry Meignen, Sénateur de la Seine-Saint-Denis et Président de la majorité municipale. Dans le cadre de la séquence de présentation du projet, la SPL Séquano Grand Paris, assistance à maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris pour la conduite des études préalables à la création de la ZAC de la Molette, a ensuite présenté le calendrier / phasage de l'opération.

Dans un second temps, les services de la Ville, de la Métropole du Grand Paris et de la SPL Séquano Grand Paris sont restés à disposition des participants lors d'une séquence plus conviviale afin de répondre à leurs interrogations. Ceux-ci ont par ailleurs été invités à remplir des fiches de contact les invitant à formuler leurs besoins / interrogations.

#### **Objectifs :**

Informer les usagers actuels du quartier des transformations à venir.

Ecouter et recueillir leurs besoins, leurs attentes et leurs craintes à propos du projet.

#### **Mobilisation :**

Pour mobiliser les acteurs économiques, la Ville du Blanc-Mesnil a réalisé une campagne de boitage à destination des propriétaires et/ou occupants de la zone d'activité.



## b. Une réunion avec le conseil de quartier du centre de la Ville du Blanc-Mesnil

Le projet a été présenté à l'occasion d'une réunion du « conseil de quartier centre », quartier dont l'emprise recouvre le périmètre de la future ZAC de la Molette.

### Informations générales :

**Date et heure :** Jeudi 13 juin 2024, 18h30-19h15

**Lieu :** Salle du Conseil à l'Hôtel de Ville

**Nombre de participants :** une vingtaine de personnes présentes

### **Format :**

1. Présentation du projet au début de la réunion du conseil de quartier centre,
2. Echanges et discussions autour du projet,
3. Distribution du flyer afin de mobiliser en amont de la réunion publique du 26 juin 2024.

### Mobilisation :

Une invitation a été envoyée aux membres du conseil de quartier avec un ordre du jour incluant une présentation du futur quartier de la Molette.

Objet : réunion du conseil de quartier centre

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous convie au prochain conseil de quartier centre, qui aura lieu :

Le jeudi 13 juin 2024  
 À 18h30  
 Salle Mirgon  
 Hôtel de ville  
 93150 Le Blanc-Mesnil

Ordre du jour :

- Intervention de Maxime Delaitre service Urbanisme.
  - Présentation de l'opération d'intérêt Métropolitain de la zone de la Molette.
- Intervention de M. Gandeboeuf responsable de la police municipale.
  - Point sécurité
- Intervention de N. Guillon responsable du service Habitat Illicite et de salubrité
- Bilan Service Proximesnil
- Bilan conseil de quartier centre
- Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire pour être présent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Carmen HERSEMEULE  
 Adjointe au maire



## c. Une réunion publique d'informations

Une réunion publique a été organisée le 26 juin 2024 afin d'informer les habitants et de répondre à leurs questions.

### Informations générales :

**Date et heure :** Mercredi 26 juin 2024, 18h30-20h

**Lieu :** Gymnase Delaune, à proximité du Stade Jean Bouin

**Nombre de participants :** environ 70 participants

### **Format :**

1. Ouverture de la séance par M. Thierry Meignen, Sénateur de la Seine-Saint-Denis, Président de la majorité municipale
2. Présentation du projet de la Molette
3. Temp d'échange avec les participants
4. Verre de l'amitié et buffet

### Objectifs :

- Informer les habitants de la commune sur le projet
- Présenter les principaux enjeux et ambitions du projet
- Communiquer sur les grandes lignes de la programmation, en insistant sur les équipements construits (parc, gymnase...)
- Exposer le calendrier prévisionnel

### Mobilisation :

Afin de mobiliser un maximum de participants, et conformément à la délibération relative aux modalités de la concertation, la Ville du Blanc-Mesnil et la Métropole du Grand Paris ont mené une campagne de communication multi-support :

- Diffusion d'affiches dans l'espace public
- Annonce dans l'agenda du magazine municipal *Le Blanc-Mesnilois*
- Informations sur le site internet de la ville et de la métropole
- Organisation d'un boitage à destination des immeubles situés dans le périmètre du projet et dans les alentours
- Organisation d'un stand et d'une exposition dans le centre commerciale E. Leclerc situé à proximité du site :
  - o Mercredi 19 juin de 14h à 17h
  - o Vendredi 21 juin de 14h à 17h
- Annonce et invitation à diffuser l'information lors de la réunion avec le Conseil de quartier centre le jeudi 13 juin 2024.

**Le quartier dont vous rêvez !**

**LA MOLETTE  
LE BLANC-MESNIL**

1 CAMPUS PRIVÉ INTERNATIONAL  
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS  
CRÈCHE, GROUPE SCOLAIRE, GYMNASE

HALLE EIFFEL AMÉNAGÉE

5 100 LOGEMENTS  
AVEC DES COMMERCES

PARC DE 7 HECTARES  
AVEC DES LIEUX DE LOISIRS

**Réunion  
Publique**

**MERCREDI  
26 JUIN 18h30**

GYMNASE DELAUNE  
à proximité du stade Jean Bouin,  
81 av. Charles Floquet  
93150 Le Blanc-Mesnil

**LA MOLETTE : LE QUARTIER  
DONT VOUS RÊVEZ !**

**La transformation du Blanc-Mesnil se poursuit !**

Demain, le nouveau quartier de la Molette sera aménagé en lieu et place de l'actuelle zone industrielle. Ce nouveau projet urbain vient renforcer l'action de la municipalité qui veut rénover les quartiers vieillissants et faire renaître un esprit villageois au Blanc-Mesnil.



**DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET !**



**Et venez participer à la réunion  
publique le 26 juin prochain !**

BLANCMESNIL.FR



Figure 4 : Affiche et flyer diffusés en amont de la réunion publique



## d.Registre format papier et numérique

Pour recueillir l'avis de la population, deux registres « format papier » et un registre numérique ont été ouverts. Les registres sont accompagnés d'un « dossier projet » présentant les grandes lignes du projet d'aménagement afin de permettre au public de mieux le comprendre. La mise en place des registres a été annoncée sur les sites internet de la Métropole du Grand Paris et du Blanc-Mesnil, ainsi que dans l'article publié dans le n°209 du *Blanc-Mesnilois*.

- 1 registre papier disponible au siège de la Métropole du Grand Paris, 15 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Il était consultable à la direction de l'aménagement aux horaires d'ouverture de la Métropole,
- 1 registre papier disponible à l'Hôtel de Ville du Blanc-Mesnil, 1 place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil.
- 1 registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://airepublique.typeform.com/LaMolette-LBM>

Nombre de réponses	Registre
34 contributions	Registre numérique
0 contribution	Registre papier de la Ville du Blanc-Mesnil
0 contribution	Registre papier de la Métropole du Grand Paris



3

# SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

## 1. Un projet opportun et salué par la population

La majorité des personnes qui ont participé à la concertation ne remet pas en cause l'opportunité du projet. En effet, celui-ci est plutôt salué et vu comme « *un beau projet* », « *une belle surprise* », pour ce secteur aujourd'hui désuet. Les habitants soulignent un projet ambitieux, avec des espaces verts généreux, des commerces de proximité. La réalisation d'équipements structurant comme le campus est reconnue. Des personnes montrent même une certaine impatience à voir le projet se réaliser.

## 2. Quelques inquiétudes à propos des formes urbaines

Sans remettre en cause la pertinence du projet, plusieurs personnes émettent des réserves à propos du dimensionnement du projet et le nombre de logements prévus (5 100 logements) qui leur paraît trop important. Ils expriment également des vigilances sur l'urbanisation importante de la ville, avec la nécessité de conserver des espaces verts. La hauteur de certains bâtiments, notamment les émergences les plus hautes, interrogent quelques personnes.

## 3. L'impact du projet sur les quartiers environnants

Plusieurs personnes, notamment lors de la réunion publique, souhaitent que le projet s'intègre bien avec les constructions existantes. Des craintes ont également été exprimées sur l'augmentation des prix dans le secteur et la pression des promoteurs sur les quartiers pavillonnaires autour. Le devenir de la Cité Jean-Pierre Timbaud a été discuté : le bailleur Batigère gère la résidence et son évolution, et aujourd'hui, celle-ci n'a pas vocation à être démolie.

## 4. Aménager un quartier avec une ambition environnementale et architecturale

Si le projet offre de nombreux espaces verts, certaines personnes soulignent leur importance dans la gestion écologique du quartier. La qualité architecturale et environnementale du projet est saluée.

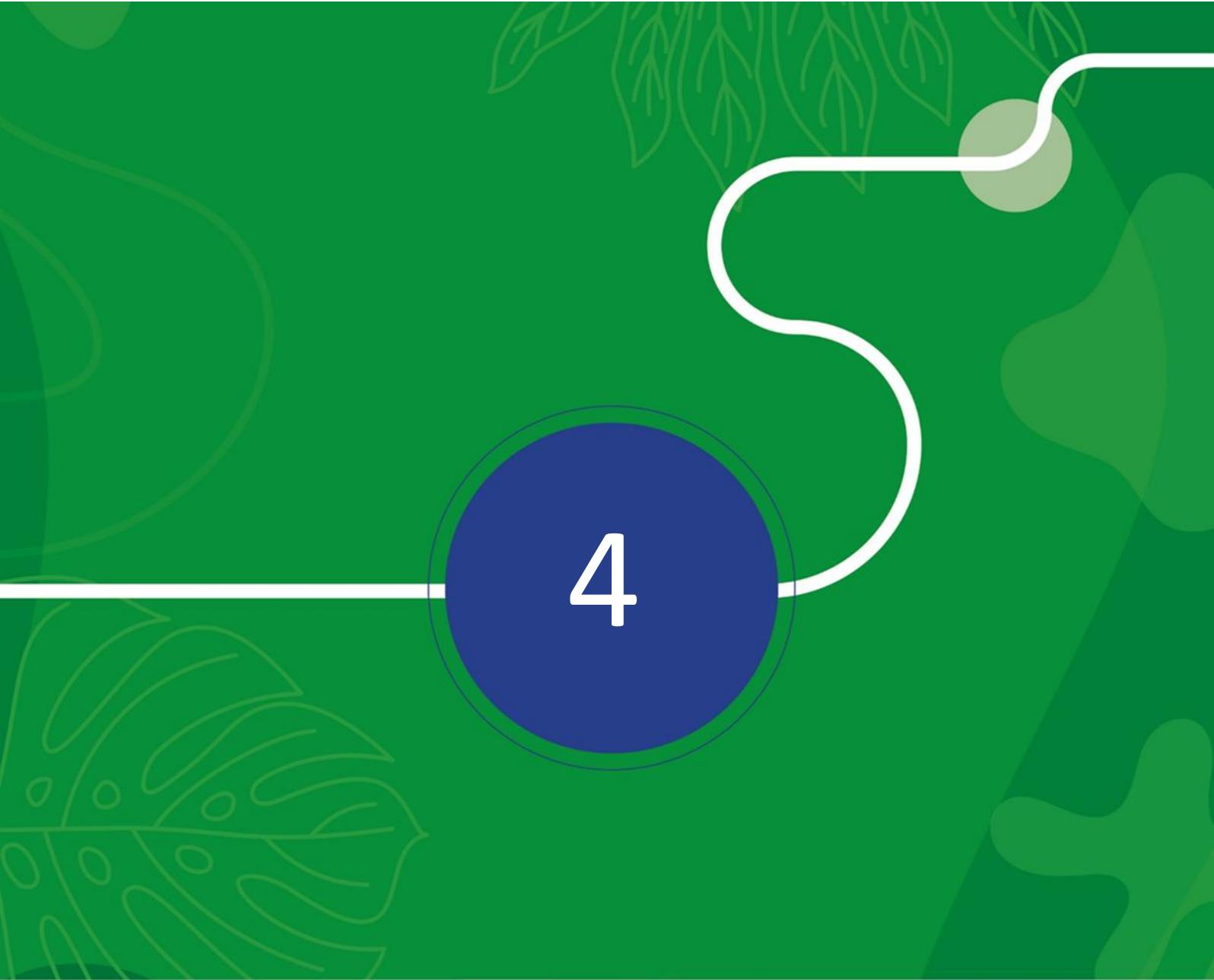
## 5. Permettre une mobilité adaptée et sécurisée

Des remarques notent également que le projet n'est pas situé en proximité immédiate des nouvelles gares du Grand Paris Express. Il faudra donc anticiper l'arrivée des nouvelles populations avec la mise en place de lignes de bus par exemple. Certaines personnes s'inquiètent également des impacts du quartier sur la circulation.

## 6. Des remarques sur les modalités de réalisation du projet

Certaines personnes se sont interrogées également à propos de la relocalisation des entreprises aujourd'hui implantée à la Molette : un travail est en cours pour intégrer leur activité dans d'autres zones d'activités de la commune ou de l'EPT.

Des questions sur le financement du projet ont été posées : comment le projet est-il financé, quels impacts sur les impôts locaux...



4

# BILAN DE LA CONCERTATION

Conformément aux articles L.103-2, L.103-3, L.103-4 et L.103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée du projet de création de ZAC.

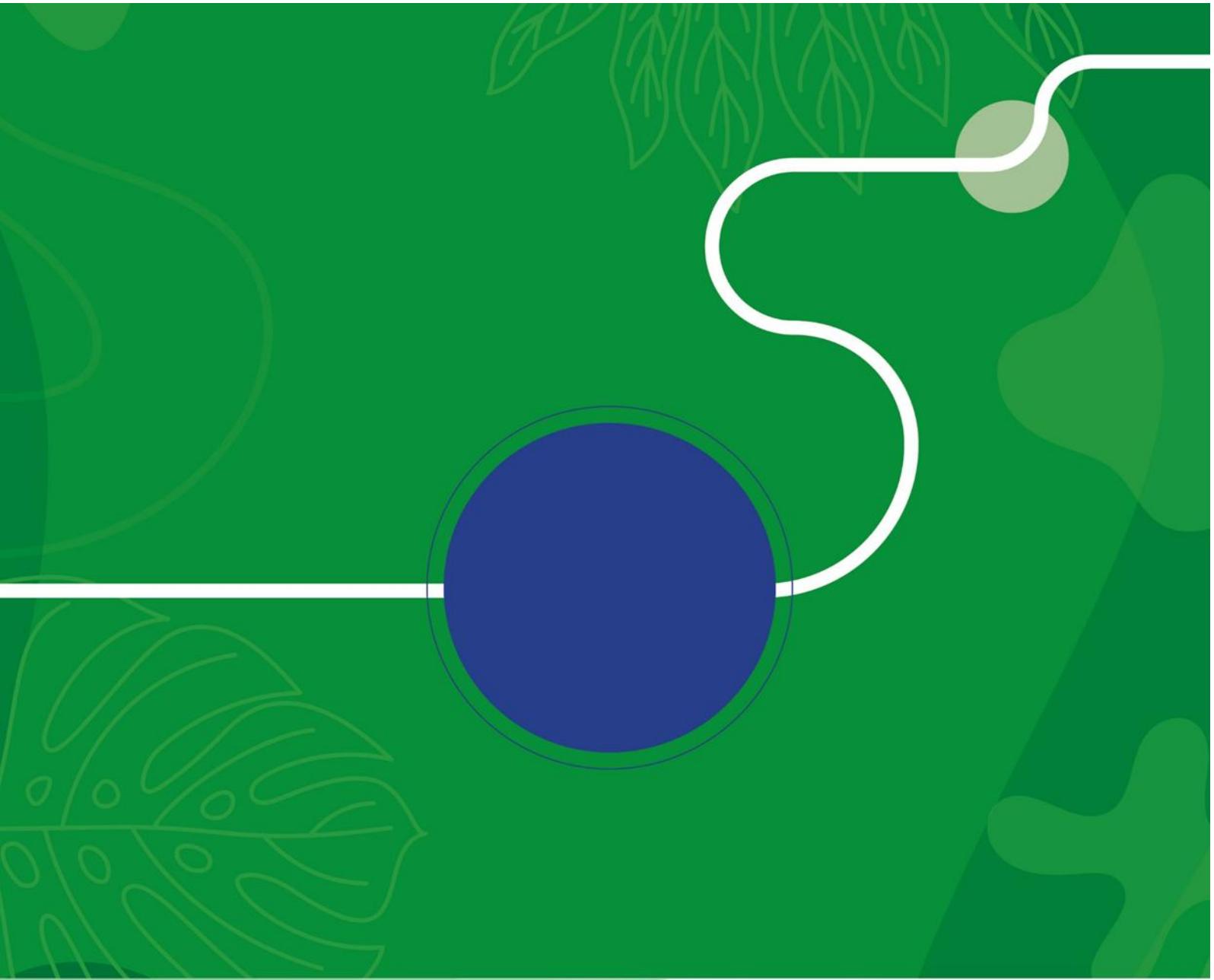
Les moyens de concertation et d'informations déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers la réunion publique et les registres de concertation ont permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les questionnements et avis exprimés montrent qu'il y a un réel engouement autour du projet. Les habitants souhaitent comprendre ce projet et être informés de son avancée.

L'ensemble des remarques formulées a été prise en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au dossier de création de ZAC. Ainsi, le projet de création de ZAC a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation.



# ANNEXES

Le quartier  
dont vous  
rêviez !

# LA MOLETTE LE BLANC-MESNIL

 **Le  
Blanc-Mesnil**  
POUR LE MEILLEUR ET POUR L'AVENIR

avec

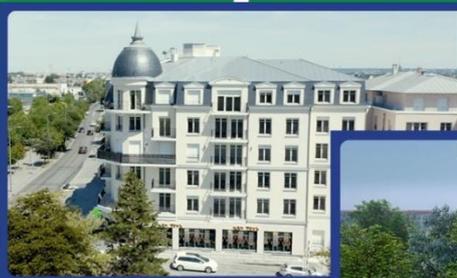
 **Métropole  
du Grand Paris**



 1 CAMPUS PRIVÉ INTERNATIONAL  
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS :  
CRÈCHE, GROUPE SCOLAIRE, GYMNASE



 HALLE EIFFEL AMÉNAGÉE



 5 100 LOGEMENTS  
AVEC DES COMMERCES



 PARC DE 7 HECTARES  
AVEC DES LIEUX DE LOISIRS

BLANCMESNIL.FR

LA MOLETTE  
LE BLANC-MESNIL

## Un nouveau visage pour le quartier de la Molette

Le projet urbain écrit une nouvelle page de l'histoire du quartier : la reconquête de la nature en ville...

### LE RENOUVEAU DE LA MOLETTE

- \* La transformation d'une zone industrielle en perte de vitesse vers un projet aux enjeux environnementaux ambitieux.
- \* Il s'inscrit dans un axe de développement métropolitain majeur : Paris – Le Bourget – Roissy Charles-de-Gaulle ; avec l'arrivée de 2 gares du Grand-Paris Express (lignes 16 et 17). Il vient proposer une nouvelle offre de logements, de commerces et d'équipements à proximité de ces gares.
- \* Il participe à la transformation urbaine du Blanc-Mesnil en créant un nouveau quartier urbain vert avec un parc de 7 hectares.

### LES AMBITIONS DU PROJET

Le projet porte des ambitions fortes, notamment en termes de renaturation pour retrouver un lien avec la nature et l'eau. Il se veut exemplaire sur le plan environnemental, avec des espaces publics végétalisés, favorisant la biodiversité et permettant de lutter contre les îlots de chaleurs.



#### ► Mettre la nature au centre du projet

- \* L'aménagement d'un parc de 7 hectares
- \* La désimperméabilisation de la zone d'activités
- \* Des espaces publics végétalisés et de qualité



#### ► Créer une nouvelle polarité commerciale

- \* La réhabilitation de la Halle Eiffel
- \* La création de nouveaux commerces qualitatifs



#### ► Construire un campus d'excellence et des équipements pour accompagner l'arrivée de nouveaux habitants

- \* Un campus privé international trilingue de la maternelle au lycée
- \* Un nouveau groupe scolaire
- \* Une crèche
- \* Un nouveau gymnase



#### ► Un esprit village avec des logements de qualité

- \* La construction d'un quartier résidentiel
- \* Une haute qualité architecturale du bâti
- \* Une attention particulière sur le confort des logements



**Synthèse des remarques et des contributions de la réunion à destination des acteurs économiques locaux – 27 novembre 2023 :**

- Des interrogations sur le planning et le phasage du projet urbain
- Une demande d'organiser des espaces de discussion pour préparer le déménagement des activités qui a été entendue par la Ville du Blanc-Mesnil
- Des précisions sur leurs besoins ont également été exprimés par les acteurs économiques

**Synthèse des remarques et des contributions de la réunion avec le conseil de quartier du centre-ville – 13 juin 2024 :****Note d'ambiance :**

Les participants ont montré une certaine curiosité pour le projet urbain, avec plusieurs questions et précisions. Plusieurs commentaires ont qualifié le projet de « beau projet ».

Les participants ont été invités à diffuser l'information de la prochaine réunion publique qui se tiendra le 26 juin.

**Les principaux sujets abordés :**

- Les formes urbaines et l'arrivée de nouveaux habitants
- Le financement du projet
- Les équipements construits
- La relocalisation des entreprises
- Le traitement de l'eau dans le projet
- Des questions sur la présentation et les éléments techniques

**Synthèse des remarques et des contributions de la réunion publique – 26 juin 2024 :****Note d'ambiance :**

Les participants présents ont posé de nombreuses questions, notamment sur les impacts du projet sur les quartiers environnants.

D'autres questions ont porté sur la qualité du bâti, en lien avec les récentes opérations privées réalisées dans la ville qui présenteraient d'importants problèmes selon leurs résidents. La mobilité et les nouveaux équipements et services à prévoir sont aussi deux sujets discutés lors de la réunion publique. Des précisions ont été également été apportées sur le projet.

**Les principaux sujets abordés :**

- Le devenir de la Cité Jean-Pierre Timbaud et l'impact du projet pour les quartiers pavillonnaires environnants
- La qualité environnementale et architecturale du bâti
- Les transports et la sécurité routière
- La création de nouveaux équipements et services
- L'intégration des Blanc-mesnilois dans la conception du projet
- Autres questions sur le projet : nombre d'habitants, calendrier, présence de l'eau et de la Molette dans le nouveau quartier, déménagement des entreprises

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

**CM2023/10/12/08 : OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN LE BLANC-MESNIL - LA MOLETTE :  
APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION  
DE LA ZAC**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 6 octobre 2023  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 et suivants,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2017/12/08/04 du Conseil Métropolitain portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,
- Vu** la délibération CM2023/04/14/02 du Conseil Métropolitain portant déclaration d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement de la Molette au Blanc-Mesnil,
- Vu** le périmètre pressenti de la future ZAC de la Molette, soumise à concertation préalable, annexé à la présente délibération,
- Vu** l'avis favorable émis par le Conseil Municipal du Blanc-Mesnil sur les objectifs et modalités de la concertation par délibération en date du 28 septembre 2023,

**Considérant** que la Métropole du Grand Paris, en concertation avec la commune du Blanc-Mesnil, a décidé d'engager une concertation préalable à la création de la ZAC de la Molette afin de permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et des propositions,

**Considérant** qu'il convient de préciser les objectifs poursuivis par la création de la ZAC de la Molette,

**Considérant** qu'il convient de définir les modalités de la concertation préalable qui permettront d'informer les habitants de la ville du Blanc-Mesnil des enjeux du projet et de leur donner accès aux informations adaptées,

**Considérant** que Monsieur Manuel AESCHLIMANN ne prend part ni aux débats ni au vote,

La commission « Aménagement » consultée,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la mise en œuvre d'une concertation préalable à la création d'une ZAC pour l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OIM) de la Molette au Blanc-Mesnil, sur le périmètre pressenti annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** les objectifs poursuivis par la création de la ZAC de la Molette, définis comme suit :

- Faire de la Molette un projet phare du renouvellement de l'image globale de la commune portant des ambitions de recompositions urbaines aux ambitions environnementales exemplaires et prônant une mixité urbaine et programmatique,
- Réalisation d'un programme d'équipements, de commerces et d'activités venant accompagner cette programmation et renforcer les ambitions urbaines et programmatiques afin de créer une nouvelle centralité pour la Ville du Blanc Mesnil,
- Une conception de ce nouveau quartier organisée autour de la présence de l'eau et de la création d'îlots de fraîcheur.

**APPROUVE** les modalités de la concertation préalable définies comme suit :

- Une réunion publique d'information,
- Une réunion avec le conseil du quartier centre de la Ville du Blanc-Mesnil,
- Une exposition d'information sur le projet,
- Un article dans le journal municipal du Blanc-Mesnil,
- Un registre de concertation papier disponible à la Mairie du Blanc-Mesnil (et à la Métropole du Grand-Paris ainsi qu'un registre numérique disponible sur le site internet de la ville du Blanc-Mesnil, associés à un dossier projet consultable, afin de recueillir l'ensemble des observations du public.
  - Hôtel de Ville du Blanc-Mesnil  
1 place Gabriel Péri 93150 Le Blanc-Mesnil  
Dossier consultable à la direction de l'aménagement aux horaires d'ouverture de la mairie.

- Siège de la Métropole du Grand Paris  
15 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris  
Dossier consultable à la direction de l'aménagement aux horaires d'ouverture de la Métropole

La mise à disposition du dossier projet consultable et des registres (papier et numérique) sera annoncée par une publication dans le journal municipal de la ville du Blanc-Mesnil ainsi que sur le site internet de la ville et sur celui de la Métropole du Grand Paris, de même que les dates horaires et lieux des réunions et de l'exposition

**INDIQUE** que la présente délibération sera transmise au Maire du Blanc-Mesnil et au Président de l'EPT Paris Terres d'Envol.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ADOpte À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

**CONTRE : 9**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.